

DÉPARTEMENT
CORREZE
CANTON
TULLE
COMMUNE
TULLE

Secrétariat Général
IT/SC

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 3 375,76 € présenté par la M.A.I.F correspondant au versement de l'indemnité, franchise déduite, à la suite du sinistre survenu en mars 2023, Rue Larenaudie à Tulle

Le Maire-adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°31 du 31 mars 2023 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°68 du 27 juin 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacques SPINDLER, Premier Adjoint,
- Considérant qu'au début du mois de mars 2023, un véhicule a percuté et endommagé un mât d'éclairage public situé Rue Larenaudie à Tulle,
- Considérant qu'il a été nécessaire de procéder au remplacement dudit mât d'éclairage,
- Vu le chèque d'un montant de 3 375,76 € présenté par la M.A.I.F correspondant au versement de l'indemnité afférente, déduction faite de la franchise,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Décide l'encaissement du chèque d'un montant de 3 375,76 €, présenté par la M.A.I.F - Direction Comptabilité – 79038 NIORT Cedex correspondant au versement de l'indemnité, déduction faite de la franchise, à la suite au sinistre survenu au début du mois de mars 2023, Rue Larenaudie, où un mât d'éclairage public a été endommagé.

ARTICLE 2 : La recette en résultant sera inscrite au Budget Ville,
Compte : 75888 - Code : ASS/ECLPUB

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- MAIF

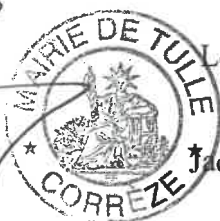
ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Transmis au contrôle de Légalité le : 03/08/2023
Date et Réf. de l'accusé de réception : 08/08/2023

40 69 - 2807 2023

TULLE, le 28 juillet 2023.

Le Maire-Adjoint,



Jacques SPINDLER